



Lausanne, le 3 février 2006

AUX REDACTIONS VAUDOISES

Rachat des bons de participation BCV et affaire Léonard Favre

Les faits donnent raison au PSV. Nous demandons une enquête pour délit d'initié

Suite aux récents développements mettant en cause la probité d'au moins un des acteurs-clés ayant préparé l'opération de rachat des bons de participation BCV, le PSV estime judicieux que la justice pénale et les autorités boursières enquêtassent sur d'éventuelles exploitations illicites de faits confidentiels et particuliers liés à cette opération. Notre intérêt porte sur la phase qui a précédé l'annonce du rachat par la BCV des bons de participation le 21 décembre 2004. Il s'agirait en particulier de s'assurer que les acheteurs de 22'192 actions le 22 octobre 2004 (à fr. 162), de 14'410 actions le 4 novembre 2004 (à fr. 165.-) et de 17'441 actions le 26 novembre 2004 (à fr. 180.-) ne disposaient pas d'informations particulières sur la transaction qui se préparait entre le DEC et les sphères dirigeantes de la BCV. Ces personnes ont en effet réalisé en quelques semaines un gain de plusieurs millions, vu que le cours atteignait déjà fr. 250.- à mi-février 2005. **Pour lever tout soupçon, il est nécessaire que la justice puisse déterminer avec précision quels tiers ont procédé à ces achats.**

L'examen des cours boursiers de la période qui a entouré les événements de l'hiver 2004-2005 (voir graphique ci-après) tend par ailleurs à valider rétrospectivement l'analyse des socialistes dans l'affaire du prix des bons.

Graphique : le cours de l'action BCV du 1er juillet 2004 au 1^{er} juillet 2005



En noir : BCV, en rouge l'index SMI (= moyenne du marché)

En effet, lors de la période qui a suivi l'annonce du projet gouvernemental de revendre les bons de participation très proches du prix d'achat (environ fr. 95 à 100.-) et de renoncer à une conversion en action, le cours est monté fortement, au fur et à mesure que la décision s'est consolidée politiquement (sur le graphique: Entre les deux piliers violets). Une fois la décision finale prise début mars, le cours a repris le cheminement nettement moins haussier qu'il poursuivait avant l'intervention gouvernementale. Il apparaît donc clairement que les acteurs du marché n'avaient pas escompté le fait que l'Etat de Vaud allait renoncer unilatéralement et sans contrepartie à exercer son droit de conversion. Le marché anticipait, sous une forme ou sous une autre, la conversion progressive des bons en action. Le renoncement unilatéral par l'Etat a constitué pour les actionnaires privés un cadeau inespéré et non anticipé. Nous en avons chiffré la valeur à 200 millions environ, mais il se pourrait bien, vu l'envolée boursière, que cette évaluation ait été trop basse. **La question reste de savoir quels ont été les milieux affairistes qui en ont profité et quels étaient leurs relais politiques. Rétrospectivement, les accusations de malhonnêteté et d'incompétence financières lancés à l'égard du PSV laissent pantois.**

Rappelons enfin que le groupe socialiste, se rendant compte qu'il n'obtiendrait pas de majorité au Grand Conseil pour demander à l'Exécutif de reconsidérer la transaction, avait tendu une perche à la majorité en proposant une solution de compromis. Il s'agissait de permettre de réévaluer le prix des bons de participation si le cours de l'action BCV se maintenait pendant plus de 30 ou 40 jours au-dessus de fr. 350.-. La droite n'en ayant pas voulu, l'Etat se retrouve aujourd'hui à vendre à environ fr. 100.- des bons, alors que les actionnaires bénéficient depuis plus de 60 jours d'un cours supérieur à fr. 350.- (actuellement fr. 420.-). On rappelle que juridiquement, les bons étaient convertibles en actions. Il apparaît donc que l'Etat fait une fort mauvaise affaire alors même qu'il avait sauvé la BCV de la faillite, et donc la mise des actionnaires privés, en la recapitalisant à 3 reprises pour un total de 2,1 milliards. Le PSV avait choisi un titre prémonitoire lors de son intervention de janvier 2004 : *« l'art de socialiser les pertes et de privatiser les profits. »*

Pour plus d'informations :

Roger Nordmann, Conseiller national, Vice-président du Parti socialiste vaudois, 079 290 06 74.

Jean-Michel Favez, Député, Président du groupe socialiste au Grand Conseil, 079 231 86 13.